

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BARECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 7 JUILLET 2021

COMMISSION PATRIMOINE

Convocation du 29/06/2021

Absent excusé : Jean-Marie Drezet

Secrétaire de séance : Alain Tissot-Bez

1/ Problème d'humidité dans l'église

Mme la Présidente explique les suites données aux problèmes d'humidité au sein de l'église.

Une visite du temple à Vandoncourt a été effectuée avec le 1^{er} adjoint de la commune. Les effets de l'inverseur de polarités qui y est installé ont été visibles très rapidement. Il y a eu 2 appareils posés avec quelques années d'écart.

A-t-on des remontées capillaires dans notre église ?

Le représentant de la société DSM (inverseur de polarité) vient le 8 juillet pour répondre à nos questions.

L'installation d'un gros ventilateur en complément a été évoqué également pour évacuer la condensation.

En parallèle, une déclaration de sinistre a été faite à notre assurance et un expert viendra le 20 juillet en présence également du maître d'œuvre des travaux de l'église et l'entreprise de peinture Nonnotte.

Dans l'immédiat, le conseil syndical décide de valider l'achat de l'inverseur de polarités pour un montant de 6 480 € TTC, les risques étant mesurés étant donné que la société rachète l'appareil avec une décote de 10% s'il n'y a pas de résultats d'ici 2 ans. Il y aura donc un réajustement du budget patrimoine comme suit :

Augmentations de crédits :

Dépenses investissement :

Compte 2188 (équipement) : + 6480 €

Recettes investissement :

Compte 13248 (participations communes) : + 6480 €

Soit par commune :

- Lavans-Vuillafans : 2721 €
- Durnes : 1814 €
- Echevannes : 843 €
- Voires : 1102 €

Réajustement de budget à prévoir également pour les communes de leur côté.

Une lettre d'information a été rédigée et distribuée aux habitants pour expliquer toutes les démarches déjà effectuées concernant ces problèmes d'humidité.

2/ Compte-rendu de la rencontre avec l'association des amis des orgues

La rencontre avec l'association a eu lieu le 25 juin dernier.

Le devis approximatif présenté est de 188 400 € et 20 700 € de maîtrise d'œuvre. L'association propose la recherche de financement et justifie ce montant par la valeur de l'orgue. L'association nous informe que l'orgue devra être démonté dès l'accord du syndicat afin de le mettre à l'abri chez le facteur d'orgue (Mr Cattin), cela implique déjà le paiement de la somme de 5500 € (4000 € démontage + 1500 € transport) ceci afin d'éviter les vols de tuyaux.

Les membres du syndicat sont d'accord pour la préservation du patrimoine mais pas à n'importe quel prix !

Suite à cet exposé, les membres du conseil syndical présents ne souhaitent pas s'engager dans la remise en état de l'orgue vu les sommes annoncées et ne souhaitent pas que l'orgue soit enlevé sans savoir si les fonds seront trouvés pour la rénovation.

La séance est levée à 19h35

La Présidente,
Véronique KELLER